



AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

Au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme

Projet de renouvellement urbain du quartier de GUINETTE

A ETAMPES

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Guinette, une concertation réglementaire est lancée à partir du 11 juin 2018 et jusqu'à la signature de la convention pluriannuelle.

Conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme et à la délibération n°VI-DEL-2018-017 du 11 avril 2018, le Conseil municipal a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable concernant le projet de renouvellement urbain du quartier de Guinette.

Cette concertation a pour objectif de permettre aux habitants de s'informer et de s'exprimer sur les enjeux et objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain du quartier.

Un dossier d'information sur le projet et un registre destiné à recueillir les observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

à partir du lundi 11 juin 2018

- à la Mairie d'Etampes, 2 place de l'Hôtel de Ville et des Droits de l'Homme
- à la Direction des services techniques, 19 rue Reverseleux
- à la Mairie annexe Jean Carmet, 1 rue des Noyers Patins
- à la Maison du projet, allée du Docteur Bourgeois (aux heures de permanences)

La présente concertation réglementaire s'inscrit dans la continuité du dispositif de concertation volontaire déployé depuis 2017 sur le projet de renouvellement urbain (réunion publique, ateliers participatifs avec les locataires des Résidences Yvelines Essonne, diagnostics en marchant, réunion avec les commerçants et copropriétaires des Fleurettes...).

Elle se concrétisera notamment par la tenue de réunion publique, d'atelier de concertation et de permanence au sein de la Maison du projet.

Pour toutes informations complémentaires durant la concertation : renseignement auprès de la direction de la politique de la ville au : 01.69.92.69.40.